

JOURNAUX

DE

L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE

DU

CANADA.

SESSION, 1863.

A la Première Session du Huitième Parlement du *Canada*, commencée et tenue en la Cité de *Québec*, le treizième jour d'Août, dans la vingt-septième année du Règne de Notre Souveraine Dame VICTORIA, REINE du Royaume-Uni de la *Grande-Bretagne* et d'*Irlande*, Défenseur de la Foi, et dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-trois.

Lequel jour, étant le premier de la réunion de ce Parlement pour la Dépêche des Affaires, en conformité d'une Proclamation (ci-annexée) de Son Excellence le Très-Honorable *Charles Stanley*, Vicomte *Monck* de *Ballytrammon*, dans le comté de *Wexford*, Gouverneur-Général, — *Gustavus William Wicksteed*, *George Manly Muir*, et *Alfred Patrick*, Ecuyers, Commissaires nommés en vertu d'un *Deiimus Potestatem* pour administrer le serment aux Membres de l'Assemblée Législative, se sont rendus à une heure de l'après midi dans la Chambre destinée aux Séances de l'Assemblée, où *William Burns Lindsay*, junior, Ecuyer, Greffier de l'Assemblée Législative, s'est trouvé, conformément à son devoir, et *Louis Romuald Fortier*, Ecuyer, Greffier de la Couronne en Chancellerie ayant remis au dit M. *Lindsay* un rôle accompagné d'un certificat contenant une liste des noms des Membres dont il a été fait rapport comme devant servir dans ce présent Parlement Provincial, les Commissaires ont administré le serment aux Membres qui se sont présentés, ce qui étant fait, et les membres ayant signé le rôle contenant le serment, ils ont pris leurs sièges en Chambre.

Message par *Réné Kimber*, Ecuyer, Gentilhomme Huissier de la Verge Noire :

Messieurs,

Son Excellence le Gouverneur-Général désire la présence immédiate des Membres de cette Honorable Chambre, dans la Chambre du Conseil Législatif.